

SOMMAIRE

Fonctionnement du CSE DO Ile de France	1
DUERP de l'UCI IDF, de la DE IDF et de DSCE	2
PAPRI Pact 2024 de la DO Ile de France	3
Réaménagement des 5 ^{ème} et 6 ^{ème} étages du site Bridge	3
Dispositif de fermetures estivales de boutiques	4
Ouverture prévisionnelle des dimanches 2024 et des soldes d'hiver 2025 de l'AD IDF	4

FONCTIONNEMENT DU CSE DO ILE DE FRANCE

Lors de ce CSE (Comité Social et Economique) de Mars, était porté au vote le fonctionnement et les budgets (AEP* et ASC**) du CSE de la DO IDF.

Le budget AEP (*Attributions Economiques et Professionnelles) fournit au CSE tous les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et à sa gestion quotidienne. Il est à distinguer du budget ASC (**Activités Sociales et Culturelles), qui est réservé, quant à lui, au financement des prestations sociales (vacances, loisirs, activités culturelles, restauration, garde d'enfants, prestations handicap, ...).

A noter que si le budget de fonctionnement (AEP) n'a pas été totalement utilisé à la fin de l'exercice comptable (au 31/12), il peut être transféré vers le budget ASC dans la limite de 10% de l'excédent.

Grâce à vos votes, la CFE-CGC Orange est devenue la 1^{ère} O.S (Organisation Syndicale) à l'issue des élections professionnelles de Novembre 2023.

1^{ère} O.S mais pas O.S majoritaire au CSE où nos 8 élus CFE-CGC Orange (sur 32, toutes O.S confondues) ne sont pas décisionnaires. Aussi, dans une démarche constructive et dans l'intérêt des salariés, nous avons proposé aux autres O.S de rallier notre projet afin de le mettre en place sur la DO Ile de France :

- **L'abandon du système du QF** (Quotient Familial), basé sur votre déclaration de revenus, **au profit d'un calcul du compte salariés par grade, complété d'une subvention / enfant et des prestations handicap forfaitaires** (simulation des prestations dont vous bénéficieriez sur www.lemelleurdescse.com)
- **L'arrêt des rétrocessions au CSEC** (Comité Social Economique Central, c'est-à-dire un CSE « national » groupe Orange), procédé opaque ne donnant aucune visibilité sur ce qui revient effectivement aux salariés de la DO IDF

- **Simplification de la gestion du CSE pour réduire les charges de fonctionnement** : ces frais représentent **une perte de 140 € / an / salarié** (ils sont prélevés sur votre enveloppe). La gestion des ASC est possible gratuitement, sur le temps syndical, comme chez SCE et OFS, avec, notamment, une application digitale simple et efficace
- **L'augmentation de la subvention restauration avec l'attribution systématique de tickets restaurant pour chaque jour travaillé**, soit environ 1400 € / an / bénéficiaire.
- **L'attribution de titres CESU Handicap** pour les salariés concernés.

Analyse de la CFE-CGC Orange

Serions-nous les seuls à avoir vos intérêts pour priorité n°1 ? **Aucune O.S n'a souhaité nous rejoindre. Pourtant, dans les CSE où la CFE-CGC Orange est**

majoritaire, aucun salarié ne touche moins de 1000€ de subvention annuelle !

Nous sommes donc repartis pour un fonctionnement et une gestion du CSE qui restent opaques et où le cumul des couches de sous-traitance (salariés du CSE, prestataires, etc ...) ne font que réduire l'enveloppe qui revient aux salariés.

Ne pouvant cautionner **un système injuste et à bout de souffle**, vos élus ont voté **CONTRE** les propositions présentées en séance, **à l'exception de la prestation handicap.**

Salariés et élus attendent une **gestion efficace, juste, saine et transparente** des activités du CSE. Nous y veillerons, notamment avec **l'intégration de près de 1200 salariés de DSCE répartis sur l'ensemble du territoire national.**

DUERP DE L'UCI IDF, DE LA DE IDF ET DE DSCE

✓ Consultation

Les élu(e)s du CSE de la DO IDF constatent un grand retard sur le traitement des DUERP (Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels), aussi bien sur la forme que sur le fond, et qu'ils n'ont pas tous été communiqués aux membres des différentes CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail), au prétexte qu'ils l'avaient été lors de la précédente mandature. Les bilans HSCT (Hygiène, Santé et Conditions de Travail, rédigés par les médecins du travail) n'ont pas été fournis non plus, ce qui rend difficile les éventuelles propositions de thèmes ou de plans d'actions primaires. Les élu(e)s souhaitent une meilleure chronologie de la présentation de ces documents pour travailler de façon efficace et préventive.

Seuls 3 nouveaux DUERP ont été abordés en CSSCT/CSE suite aux fusions d'entités : celui de la Direction Entreprise, de DSCE et des UCI.

Pour constat, les **RPS** (Risques Psychosociaux) n'y sont une fois de plus que **trop peu abordés**, la **charge de travail** est quant à elle **mal évaluée**, la **violence externe** est **oubliée sur la DE IDF et à DSCE.**

Les élu(e)s CFE-CGC Orange ont donc émis un avis négatif motivé sur ce dossier avec une liste de points à corriger afin de contraindre notre Direction à y répondre officiellement. L'ensemble des O.S présentes a voté cet avis motivé à l'unanimité.

PAPRI Pact 2024 de la DO Ile de France

✓ Consultation

Issus des DUERP / entité, les PAPRI Pact (Programme Annuel de la Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) 2024 de la DO Ile de France présentés ont été pour la plupart très pauvres en propositions de plans d'actions. En effet, les quelques plans d'actions existants sont d'ordre secondaire, voire tertiaire, et ne prennent pas le risque à la racine, les privant ainsi de tout objectif préventif (chez Orange, on attend encore qu'un incident ou qu'un accident se produise pour réagir !).

Vos élu(e)s CFE-CGC Orange ont proposé pour l'USC (Unité Service Client) IDF une série de plans d'actions primaires et différents axes de priorité, à dupliquer sur d'autres entités.

Comme pour le dossier DUERP, **les élu(e)s CFE-CGC Orange ont émis un avis négatif motivé comportant une liste de priorités à adopter par la Direction. Cet avis a lui aussi été voté à l'unanimité par les O.S présentes en séance.**

REAMENAGEMENT DES 5^{ème} ET 6^{ème} ETAGES DU SITE BRIDGE

✓ Information

Ce projet de réaménagement a pour objectifs de :

- Regrouper les équipes de la DE (Direction Entreprises) IDF
- Regrouper par collectifs de travail celles de DSCE (Direction Service Clients Entreprises) – actuellement réparties par segment de marché
- Poursuivre l'optimisation des coûts liés aux charges et aux loyers du site Bridge
- prendre en compte l'évolution des effectifs des entités DEF
- libérer des espaces DEF non occupés avant le début des J.O

Ainsi :

- 100 salariés DE IDF changent d'étage et 50 changent de quartier au même étage
- 4 salariés DSCE changent de quartier au même étage et 210 changent d'étage

Le 6^{ème} étage accueillera 425 salariés DE IDF et 148 salariés DSCE.

171 salariés DSCE et 2 salariés DE IDF occuperont le quartier B2 et quelques positions du quartier A2 du 5^{ème} étage.

Le dossier présenté étant particulièrement léger (14 pages, alors que la moyenne est de 80 pages pour un document pour ce type de projet) et **très incomplet, les élus** - toutes O.S confondues - ont refusé de l'étudier et **ont mandaté à l'unanimité une CSSCT** (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) **transverse DE IDF et DSCE.**

Cette commission analysera le projet en détail et demandera à la Direction tous les compléments nécessaires qui lui permettront de formuler ses préconisations. Un rapport sera transmis et présenté lors d'un prochain CSE DO IDF devant recueillir le vote des élus sur cette consultation.

DISPOSITIF DE FERMETURES ESTIVALES DE BOUTIQUES

✓ Information

Le dossier concerne les fermetures temporaires de boutiques et/ou l'aménagement des horaires de boutiques durant l'été 2024.

Les boutiques choisies pour une fermeture estivale ont pour critère principal la localisation géographique ainsi que leur typologie (Centre-Ville ou Centre Commercial) et des prévisions d'activité (en proximité des évènements sportifs).

Ainsi, des fermetures et / ou aménagements prévus concernent les boutiques suivantes :

- Paris Ouest : Asnières, Levallois, Neuilly Michelis, Issy-les-Moulineaux, Boulogne, Montrouge
- Paris : Passy, Saint-Michel
- Rives Sud Est : Vincennes
- Sénart Val Francilien : Coulommiers

Les clients seront informés et redirigés par affiches apposées dans les boutiques concernées, via le portail Orang et par campagnes e-mail et SMS.

Les règles de calcul de la PVC (Part Variable Commerciale) des Conseillers Clients ne seront pas modifiées lors d'une affectation provisoire dans une autre boutique. Le dossier présenté ne mentionne pas, d'une part, de dispositif compensatoire pour les vendeurs travaillant provisoirement dans une autre boutique au potentiel commercial moins élevé que leur boutique d'origine ni, d'autre part, de possibles indemnités dont pourraient bénéficier un salarié devant utiliser son véhicule personnel pour se rendre sur son autre lieu de travail provisoire durant la période estivale.

Ce dossier sera porté au vote lors du CSE DO IDF d'Avril.

OUVERTURE PREVISIONNELLE DES DIMANCHES EN 2024 ET DES SOLDES D'HIVER 2025 DE L'AGENCE DISTRIBUTION IDF

✓ Information

Les ouvertures exceptionnelles sont planifiées :

- les dimanches autour des périodes de soldes.
- les dimanches de la rentrée scolaire.
- fin novembre et en décembre de chaque année pour les achats liés aux fêtes de fin d'année.
- les dimanches autour des évènements exceptionnels.

Les principes qui concourent à l'ouverture des boutiques le dimanche sont :

- soit une ouverture des centres commerciaux (en respectant le règlement intérieur du centre commercial)
- soit une ouverture des commerces situés à proximité de la boutique, et plus particulièrement des concurrents en centre-ville (en respectant les résolutions votées à l'Assemblée Générale des commerçants).

Au-delà de cette dimension, Orange souhaite maintenir sa volonté d'accueillir ses clients dans une logique de service les dimanches exceptionnels et au même titre que ses concurrents. La présence des salariés se fait exclusivement sur la base du volontariat.

En 2023, on compte **141 jours d'ouvertures exceptionnelles de boutiques les dimanches** lors desquelles **333 salariés ont travaillé au moins un dimanche**, soit 54,5% de l'ensemble des salariés travaillant dans le domaine de la vente.

Les dimanches travaillés ont été récupérés dans les 15 jours et au plus tard en février 2024 selon les périodes.

Pour l'été 2024, les ouvertures prévisionnelles du dimanche sont : 30/06, 07/07, 28/07, 04/08, 11/08.

Puis les : 01/09, 17/11, 24/11.

Tous les dimanches de décembre : 01/12, 08/12, 15/12, 22/12, 29/12.

Et enfin, les dimanches 12/01/2025 et 19/01/2025.

Les dimanches mentionnés font référence à des ouvertures prévisionnelles qui seront ajustées en fonction de l'activité commerciale des boutiques et de la faisabilité selon autorisation et dérogation (ouvertures exceptionnelles, zones touristiques, centres commerciaux, ...)

Il sera procédé à un appel à volontariat, qui sera suivi d'une confirmation d'ouverture du dimanche concerné, assurant un délai de prévenance de 30 jours auprès des salariés volontaires. Le volontariat est formalisé par écrit pour chaque salarié pour les dimanches travaillés (via les règles établies dans l'outil *Plasma*). Mais qu'est-il prévu si aucun manager ne se porte volontaire sur un dimanche ?

Afin de limiter les risques psychosociaux pour les salariés de l'AD IDF travaillant certains dimanches, des actions sont mises en œuvre :

- Elaboration par la ligne managériale de plannings suffisamment anticipés pour assurer l'amplitude horaire avec les salariés volontaires
- Communication en réunion de secteur sur les bases du volontariat pour ne pas stigmatiser les salariés qui ne se porteront pas volontaires
- Planification en amont du jour de repos dans la quinzaine qui suit le dimanche travaillé
- Limiter le nombre de dimanche(s) travaillé(s) dans l'année à 3 maximum / salarié (en 2023, 124 Conseillers Clients IDF, soit 37%, ont travaillé au moins 4 dimanches)
- Formations à la gestion des situations difficiles pour les salariés et les managers

Ce dossier sera également porté au vote lors du CSE DO IDF d'Avril.

l'Essentiel du CSE DO IDF – 29/04/2024 - 5

**VOS REPRESENTANTS
CFE-CGC ORANGE**

Elus CSE

AD IDF : Olivier GUITTAUT
DE IDF : Cyril CORDIER
DE IDF : Peggy GAILAN
DE IDF : Philippe PECQUET
DSCE IDF : Antony MAHIEU
DSCE IDF : Stéphane LIOGER
UCI IDF : Samira KALA
USC IDF : Valérie VIART

Elus CSE Suppléants

AD IDF : Christelle LACHAUD
DE IDF : Frédéric DESPRES
DE IDF : Luc REDUREAU
DE IDF : Christelle CAMUS
DSCE IDF : Latifa BOUMEHRAZ
DSCE IDF : Laurent MARTIN
DSCE IDF : Sophie MOLINES
UCI IDF : James LAMBERT

Commissions CSEE

Emploi & Formation : Olivier GUITTAUT & Jef BONNO
Egalité Pro : Samira KALA, Géraldine PUILANDRE & Peggy GAILAN
Handicap : Sophie MOLINES, Emmanuel PARMENTIER & Béatrice KLAJA
ASC : Frédéric VAN DE CASTJIE
Restauration : Jésus RONDON & Marie-France SOARES
Marchés : Philippe PECQUET & Cyril CORDIER
Projets Economie Evolution des marchés : Vincent GALLO, François BRACHET & Rémi COTTARD

Représentant Syndical : François BRACHET



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-idf/>

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

